

**COMPTE RENDU DE LA RÉUNION
DU CONSEIL MUNICIPAL DU 13 avril 2022**

L'an deux mil vingt-deux , le 13 avril à dix-huit heures, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est assemblé dans la salle des fêtes sous la Présidence de Monsieur Jacques TAVEAU, Maire.

Présents : Mr Jacques TAVEAU, Mr Claude MANCEL Mme Mélanie VINCENT, Mme Caroline DEFFONTAINES, Mme Marie-Françoise LELEU, Mme Aurélie DELCURE, Mme Vanessa FRERE, Mr Lucien MONARD, Mr Valentin FLORIN

Absent : Florian Decourt

Secrétaire de séance : Madame Vanessa FRERE

Nombre de Membres : En exercice : **11**

Qui ont pris part à la délibération : 11 Pour : 10 Contre : 0

Lecture et approbation du Compte rendu du 23/11/2021 approbation à l'unanimité.

1) OBJET : DELIBERATION COMPTE ADMINISTRATIF ET COMPTE DE GESTION 2021

Sous la présidence de Monsieur Mancel Claude, doyen d'âge.

Après s'être fait présenter les budgets primitifs et supplémentaires de l'exercice **2021** et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Après avoir entendu le compte administratif de l'exercice **2021**

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice **2021**, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

Après en avoir délibéré :

1° Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du **1er janvier 2021 au 31 décembre 2021**. Y compris celles relatives à la journée complémentaire ;

2° Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice **2021** en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;

3° Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

- déclare que le compte de gestion dressé, pour **l'exercice 2021** par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Après en avoir délibéré le conseil municipal adopte à l'unanimité

2) Délibération portant affectation des résultats

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de Jacques TAVEAU, Maire, après avoir adopté le compte administratif de l'exercice **2021** dont les résultats, conformes au compte de gestion, se présentent comme suit :

Section de Fonctionnement

Report 2021	+ 238 938.31 €
Résultat de fonctionnement cumulé au 31/12/2021	+ 281305.63 €

Section d'Investissement

Report 2021	+69 094.13 €
Résultat excédentaire d'investissement cumulé au 31/12/2021	+ 260 664.52 €

Après en avoir délibéré à voix pour :

Décide d'affecter au budget pour 2022, le résultat de fonctionnement de l'exercice 2021 de la façon suivante

1°) le surplus est affecté en recettes d'investissement et porté Sur la ligne budgétaire R 001 « excédent d'investissement reporté »	260 664.54 €

2°) – le surplus est affecté en recettes de fonctionnement et porté Sur la ligne budgétaire 002 « excédent de fonctionnement reporté »	248 389.67 €
--	--------------

Après en avoir délibéré le conseil municipal adopte à l'unanimité

3) DELIBERATION BUDGET PRIMITIF 2022

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré arrête et adopte, à l'unanimité, le budget primitif de l'année **2022** comme suit :

484 835.73 € en dépenses et recettes de fonctionnement

647 090.48 € en dépenses et recettes pour la section d'investissement.

Après en avoir délibéré le conseil municipal adopte à l'unanimité le budget 2022.

4) DELIBERATION VOTE DES TAXES 1259

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité de maintenir les taux d'imposition :

	TAUX 2021	BASES	PRODUIT
T.F	39.17 %	215 400 €	84 372 €
T. F. N.B.	39.64 %	55 100 €	21 842 €
TOTAL			106 214 €

Après en avoir délibéré le conseil municipal adopte à l'unanimité le maintien les taux.

5) TRAVAUX

Monsieur le maire explique qu'il va faire une demande de dérogation à Mme la Présidente du département pour engager des travaux avant accord de subventions demandées. Un courrier sera donc envoyé.

Après en avoir délibéré le conseil municipal adopte à l'unanimité.

6) QUESTIONS DIVERSES

- Travaux du puits : une subvention a été accordé par la communauté de commune ; il faut refaire les anciens parpaings et la ferronnerie.
- Des panneaux de signalisations vont être acheté et mis en place à la fin des travaux.
- Mr le maire envisage l'achat d'une camionnette légère pour remplacer le camion volé.
- 1^{er} Mai : invitation pour un goûter animé pour les plus de 60 ans organisé par le CCAS. Des potées de muguetts seront distribuées au plus de 70 ans. Mme Deffontaine se charge de commander les fleurs. Mme Houcke le traiteur.
- 8 mai Mr Taveau sera absent pour la cérémonie. Mr Mancel le remplacera. Rdv à 10h30 au monument aux morts.
- 14 juillet : Mr le maire fera l'inauguration de la place avec les habitants une cérémonie officiel avec les représentants des entreprises, Mme la présidente du département et d'autres personnalités, sera organisée en septembre date à définir.
Il y aura un feu d'artifice et la retraite aux flambeaux jeux pour les enfants un food truck
- La commune a obtenu l'agrément de la préfecture pour 5 ans pour la mise en place de la vidéo surveillance. Mr le maire a deux devis pour le moment.
- Location de la salle des fêtes : une réflexion va être menée pour revoir le prix de la location de la salle des fêtes aux habitants et au RPI.
- Prochain ciné rural 10/05/2022
- Elections législatives les 12 et 19 juin
- Prochaine réunion 10/05/2022 ou le 12/05/2022 à confirmer

Levée de séance 20h